

PROJET ÉDUCATIF ÉCOLE MÈRE-MARIE-ROSE

2018-2022



ÉCOLE MÈRE-MARIE-ROSE

351, rue Chabot

Contrecoeur, QC J0L 1C0

Téléphone : 450 645-2342 | Télécopieur : 450 645-2372

meremarirose@csp.qc.ca

Le projet éducatif

Table des matières

ÉCOLE MERE-MARIE-ROSE	1
1. Introduction	1
2. But	3
3. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif et consultations menées.....	3
4. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe) ...	4
5. Notre Mission, notre Vision, nos Valeurs et nos Engagements	10
6. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles.....	Erreur ! Signet non défini.
7. Transmission et diffusion du projet éducatif	Erreur ! Signet non défini.
8. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif	13Erreur ! Signet non défini.
9. Reddition de compte du projet éducatif	14
Annexe 1 : Principaux encadrements légaux	15
Annexe 2 : Contexte interne de l'école - autres éléments d'analyse.....	17

1. INTRODUCTION

Le 16 août 2016, le Conseil des commissaires de la CSP entreprenait un exercice participatif de collaboration constituant le point de départ de la démarche menant à l'adoption du Plan d'engagement vers la réussite, intitulé Tous Patriotes pour la réussite! L'originalité de la démarche entreprise par la CSP réside dans l'interaction et la collaboration des principaux acteurs, soit les employés, les parents et les élèves.

2. BUT

Le projet éducatif permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, des parents et de la communauté de l'école, une vision commune des constats et défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève. Le projet éducatif permet ainsi de faire connaître ce que l'école entend faire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves et les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir en s'appuyant sur les données probantes.

Résultant d'un consensus, le projet éducatif a été élaboré en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la Commission scolaire, Tous Patriotes pour la réussite!, et en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école Mère-Marie-Rose.

Encadrements légaux (annexe I)

3. GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF ET CONSULTATIONS MENÉES

Au cours de l'année 2016-2017, le personnel de l'école Mère-Marie-Rose, les parents et les élèves ont eu à compléter un sondage qui les questionnait sur le sentiment de sécurité, sur la relation école-famille, sur le climat organisationnel et la mobilisation du personnel.

Le groupe de réflexion (constitué de deux enseignants et deux orthopédagogues et de la direction) a procédé à des consultations fréquentes sur l'évolution des travaux auprès des membres du personnel. De plus, le Conseil d'établissement a collaboré étroitement en analysant le travail et en émettant ses commentaires à chacune des étapes.

4. CONTEXTE DE L'ÉCOLE

ENVIRONNEMENT EXTERNE

L'école Mère-Marie-Rose est située à Contrecoeur, une municipalité de 6236 habitants. Le bassin des élèves qui la compose est principalement constitué des élèves qui habitent entre la voie ferrée et le fleuve en excluant les élèves du secteur St-Laurent-du-Fleuve. La grande majorité des élèves sont marcheurs. Le revenu moyen des ménages de la municipalité est de 72 669\$ par année. Le recensement de 2016 mentionne que la proportion de la population n'ayant aucun certificat ou diplôme est de 16.6% et que la proportion des familles monoparentales est de 17.6%.

L'école travaille en partenariat avec le CSSS, notamment pour les services de l'infirmière scolaire, de la travailleuse sociale et des services de la santé publique. Un partenariat entre l'école et le CPE de la ville existe également pour le programme Ribambelle qui permet le dépistage préventif. Finalement, l'école a également développé un partenariat avec le Club Optimiste et la Colonie Ste-Jeanne d'Arc pour répondre aux besoins ponctuels de certaines familles.

ENVIRONNEMENT INTERNE

Nombre d'élèves :	356
Rang décile IMSE :	6
Nombre d'employés :	52
Services offerts :	<ul style="list-style-type: none">— Groupes d'enseignement régulier du préscolaire à la 6^e année et deux classes de maternelle 4 ans— Service de garde

Un sondage complété par les parents, les employés et des élèves de l'école à l'automne 2017 dans le cadre du *Plan d'engagement vers la réussite*, a permis de documenter pour chaque établissement la perception des employés, des élèves et des parents notamment au regard de la communication école-famille, du climat sain, stimulant et sécuritaire.

Communication école-famille

Le niveau de satisfaction des parents relativement à la communication école-famille est élevé. Entre autres, les parents jugent qu'il est facile de communiquer avec les enseignants de leur enfant (9,23), qu'ils sont bien informés de la progression des apprentissages de leur enfant (8,60), des apprentissages à réaliser en cours d'année dans toutes les matières (8,18) et de son comportement (8,86). De plus, le niveau de satisfaction des parents pour ces quatre aspects est toujours légèrement supérieur à l'ensemble des écoles de la CSP. Cependant, un écart minime

La communication école-famille est considérée très importante par les parents et les employés.

de 0,08 inférieur à celui de la CSP est observé pour l'appréciation globale de la collaboration école-famille.

Les perceptions des employés de l'école aux questions relatives à la communication école-famille sont, pour trois éléments sur quatre, plus élevées que les perceptions de l'ensemble des employés des écoles de la CSP.

- Mon école informe régulièrement les parents de la progression de l'apprentissage (8,75 ; ensemble des écoles 8,55)
- Mon école informe régulièrement les parents des difficultés d'apprentissage dans chacune des disciplines (8,53 ; ensemble des écoles 8,33)
- Mon école informe spécifiquement les parents des difficultés de relations interpersonnelles de leur enfant (7,80 ; ensemble des écoles 8,00)
- Mon école informe spécifiquement les parents des réussites scolaires de leur enfant, notamment lorsque ces réussites constituent initialement un défi pour l'élève (8,73 ; ensemble des écoles 8,13)

Les employés de l'école accordent une plus grande importance à la communication que l'ensemble des employés de la CS.

Selon les employés, l'engagement des parents auprès de leurs enfants est tributaire de leur réussite.

Le sondage réalisé met nettement en lumière la grande importance accordée tant par les parents que les employés de l'école à la qualité de la communication école-famille (employés : cotes de 8,94 à 9,60 et parents : cotes de 8,48 à 9,72).

Les employés ont également mentionné que l'engagement des parents est un facteur qui favorise la réussite et la persévérance scolaire de leur enfant (9,50) et que l'engagement des parents auprès de leur enfant est tributaire de l'implication qu'ils possèdent sur son vécu scolaire (8,81).

Climat sain, stimulant et sécuritaire

Ce même sondage a également permis de connaître la perception des employés, des élèves et des parents en ce qui a trait au sentiment de sécurité.

Le sentiment de sécurité des parents est supérieur à celui des enfants, mais inférieur à celui de l'ensemble des parents de la CS.

La perception des parents (8,67) est légèrement plus faible que la perception des parents pour l'ensemble des écoles (8,84) en ce qui a trait à la perception générale du sentiment de sécurité. Celle-ci est supérieure, en moyenne, à la perception des élèves (cotes variant entre 6,96 et 8,72) de leur sentiment de sécurité à différents endroits de leur vie à l'école que ce soit au service de garde ou dans la salle de classe en passant par le transport en autobus.

La perception des élèves est également plus faible en ce qui a trait à l'efficacité des moyens mis en place pour prévenir et arrêter la violence et l'intimidation (cotes entre 6,50 et 6,81). Cette appréciation plus faible est également observée pour les élèves de l'ensemble des écoles pour ces mêmes questions (cotes de 7,26 à 7,67). L'appréciation des élèves quant à la qualité des relations (relations chaleureuses et amicales) est légèrement plus élevée que celle de l'ensemble des élèves de la Commission scolaire : relations entre les élèves (7,91), relations avec le personnel (8,36). Toutefois, le sondage ayant été fait au printemps 2017, il ne permet pas de

La perception des élèves, quant à l'efficacité des moyens mis en place pour contrer la violence et l'intimidation, est plus faible que celle des parents.

témoigner d'une certaine dégradation du climat de l'école et des relations entre les élèves et les membres du personnel ou entre les élèves eux-mêmes. Depuis la rentrée scolaire 2017-2018, l'équipe école constate que plusieurs enfants sont anxieux et stressés devant le fait de vivre presque au quotidien certains événements impliquant des cris (colère, crises, etc.). Au-delà du sondage, les parents de ces élèves (particulièrement ceux d'âge préscolaire ou du premier cycle) communiquent souvent aux enseignants que leur enfant manifeste de la crainte face à l'école et au climat.

La perception des élèves, quant aux attentes élevées des enseignants à leur égard, est plus élevée que celle de l'ensemble des élèves de la CS.

En lien avec ce thème, la perception des employés est légèrement plus faible (cotes variant de 5,93 à 6,93) que celle de l'ensemble des écoles. La perception générale du sentiment de sécurité des employés (7,95) est également inférieure à celle des élèves et des parents (8,67).

La perception des élèves sur les attentes de l'école à leur égard (capacité à donner le meilleur d'eux-mêmes) est plus grande (8,97) que celle exprimée par les élèves de l'ensemble des écoles (8,58). Un faible écart est observable en ce qui a trait à leur perception que tout le personnel de l'école veuille leur réussite (école 8,53 et ensembles des élèves des écoles 7,99). Les élèves perçoivent également que l'environnement est plus stimulant (7,82) que la perception des élèves de l'ensemble des écoles (7,36). La cote de 8,50 est attribuée par les élèves à l'affirmation « Je recommanderais mon école à tout nouvel élève. ». La perception des parents pour cette même question est plus faible (7,62) et inférieure à celle des parents de l'ensemble des écoles (8,37).

Plus d'élèves que de parents recommanderaient notre école à tout nouvel élève. Ces mêmes parents seraient moins enclins à le faire que ceux de l'ensemble de la CS.

Équipe-école : développement professionnel et partage des meilleures pratiques

Les employés de l'école ont à cœur la volonté de collaborer les uns avec les autres pour atteindre efficacement les objectifs du projet éducatif, notamment par le partage des meilleures pratiques. Les employés jugent d'ailleurs que le partage de l'expertise entre collègues contribue à leur propre développement, à leur apprentissage (8,64 et 8,81). Par ailleurs, les employés pensent que les pratiques instaurées dans leur école permettent de faire des progrès significatifs pour favoriser la réussite des élèves (7,16) ainsi que la collaboration entre les différents acteurs concernés par la vie de l'élève (7,50). Les employés nomment également l'importance qu'ils accordent à leur formation continue qui doit être appuyée sur les meilleures pratiques (9,13). Les employés réitèrent l'importance qu'ils accordent à la rétroaction constructive (9,00), à la reconnaissance du succès et de la persévérance (9,00) et que les compétences collectives soient utilisées afin de favoriser le transfert dans la pratique (7,94 à 8,65).

Les employés ont une perception positive de la collaboration et du développement professionnel.

Les employés pensent que les pratiques instaurées dans leur école favorisent la réussite des élèves.

Les employés considèrent important d'appuyer la formation continue sur les meilleures pratiques.

LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE

1^{re} année : compétence Lire

Les données de réussite des trois dernières années font ressortir que dès la 1^{re} année, il existe un écart entre les garçons et les filles en ce qui a trait à la proportion relative des élèves dont la réussite est à risque ou en échec. Cet écart fluctue deux années sur trois en faveur des garçons (6,3 % et 16,7 %). Cependant, pour l'année 2016-2017, l'écart était de 2,4 % en faveur des filles. Pour l'ensemble des élèves de la CSP, cet écart est relativement stable, autour de 3 %.

Plus du tiers des filles sont à risque ou en échec et les garçons sont légèrement sous les 30 %.

La proportion des filles dont la réussite est à risque ou en échec pour la compétence Lire varie entre 31,3 % et 46,2% pour les années 2015-2016 à 2017-2018. La proportion des garçons pour ces trois mêmes années varie entre 17,4 % et 29,4 %. Ces proportions sont supérieures à celles observées pour l'ensemble de la CSP pour la même période tant chez les filles (10,9 % à 11,6 %) que chez les garçons (14,3 % à 16,1 %).

2^e et 3^e année : compétence Lire

En 2^e année, la proportion de garçons dont la réussite est à risque ou en échec varie entre 33,3 % et 38,5 % et celle des filles varie entre 10,5 % et 35,7 %. Cet écart fluctue deux années sur trois en faveur des filles (3,5 % et 27,9 %). Cependant, pour l'année 2016-2017, l'écart était de 2,4 % en faveur des garçons.

Un élève sur trois en 2^e année est en difficulté ou en échec en lecture.

Nous observons que dans notre milieu, un élève sur trois en 2^e année (entre 33,3% et 38,5 %) est en difficulté ou en échec en lecture. Cette situation s'applique autant pour les filles que pour les garçons, sauf pour l'année 2015-2016, durant laquelle les filles se situaient à 10,5 %.

En 3^e année, les garçons deviennent encore plus à risque que les filles.

En 3^e année, la proportion de garçons dont la réussite est à risque ou en échec varie de 11,1 % à 53,3 % et celle des filles varie de 0 % à 37,5 %. Les écarts sont toujours favorables aux filles.

2^e et 3^e année : compétence Écrire

En 2^e année, la proportion de garçons dont la réussite est à risque ou en échec varie entre 15,4 % et 36,8 % pour les années 2015-2016 à 2017-2018. Pour la même période, celle des filles varie entre 15,8 % et 38,1 %. Les écarts de réussite entre les garçons et les filles ne sont pas significatifs (0,4 % à 2,4% en faveur des garçons) en comparaison de ceux observés pour l'ensemble des élèves de la CSP. La proportion de garçons dont la réussite est à risque ou en échec pour l'ensemble de la CSP varie entre 19,4 % et 22,6 % tandis que celle des filles varie entre 11,3 % et 12,8 %.

En 2^e année, un élève sur trois est à risque ou en échec en écriture de 2016 à 2018.

Encore une fois, nous observons que dans notre milieu, un élève sur trois en 2^e année (entre 33,3% et 38,1 %) est à risque ou en échec en écriture. Cette situation s'applique autant pour les filles que pour les garçons, sauf pour l'année 2015-2016, durant laquelle les élèves se situaient autour de 15 %.

En 3^e année, pour les années 2015-2016 à 2017-2018, la proportion de garçons dont la réussite est à risque ou en échec se situe entre 11,1 % et 46,7 %. Chez les filles, elle varie entre 7,7 % et 37,5 %. En comparaison de l'ensemble des élèves de la CSP, les écarts entre les garçons et les filles sont variables d'une année à l'autre (3,4 % et 16,4%). Tout comme pour la CSP, ces écarts sont à l'avantage des filles. La proportion des garçons dont la réussite est à risque ou en échec se situe entre 24,3 % et 26,8 %. Chez les filles, cette proportion se situe entre 12,7 % et 14,2 %.

Soulignons qu'une grande partie des garçons de la 3^e année (36,4 % en 2016-2017 et 46,7 % en 2017-2018) sont à risque ou en échec en écriture. Pour ces mêmes années, les résultats chez les filles se situent non loin derrière (20 % et 37,5 %).

4^e et 6^e année: compétence Lire

Les résultats des élèves de 4^e année à l'épreuve obligatoire de lecture, pour juin 2018, démontrent un écart relatif d'environ 2,4 % à l'avantage des filles (64,3 % et 66,7 %). Le taux de réussite des élèves de l'école à l'épreuve est de 33% plus faible que le taux de la commission scolaire. Pour cette même année, il y a un écart significatif de 16,7 % en ce qui a trait au taux de réussite au sommaire de la compétence à l'avantage des filles (50% et 66,7 %). Concernant les années précédentes, le taux de réussite à l'épreuve ministérielle des élèves de l'école est légèrement plus bas que celui des élèves du reste de la commission scolaire (-1% en juin 2017, -3.3% en juin 2016).

En 6^e année, à l'épreuve obligatoire de lecture de juin 2018, l'écart moyen entre les garçons et les filles est de 29,3% en faveur des filles (42,1% et 71,4%). Le taux de réussite des élèves de l'école à l'épreuve est de 33% plus faible que le taux de la commission scolaire. Pour cette même année, l'écart du taux de réussite au sommaire de la compétence est de 31,2 % en faveur des filles (47,4% et 78,6%). Concernant les années précédentes, le taux de réussite à l'épreuve ministérielle des élèves de l'école est plus faible que celui des élèves du reste de la commission scolaire (-26% en juin 2017, -33% en juin 2016).

Considérant que la lecture est à la base de tous les apprentissages, l'équipe-école croit qu'il faut donner priorité aux actions à entreprendre en lien avec cette compétence, malgré les constats faits en écriture et en mathématique (voir annexe 2).

4^e et 6^e année : compétence Écrire

Les résultats des élèves de 4^e année à l'épreuve unique d'écriture, pour juin 2017 et juin 2018, démontrent un écart relatif d'environ 2,4 % à l'avantage des garçons (68,9 % et 71,3 %). Pour ces mêmes années, il y a un écart significatif de 13,4 % en ce qui a trait au taux de réussite au sommaire de la compétence à l'avantage des garçons (92,9 % et 79,5 %). Pour juin 2016, l'écart relatif à l'épreuve était de 9,6 % et le taux de réussite au sommaire était de 26,7 % en faveur des filles.

En 6^e année, pour nos trois années à l'étude, l'écart moyen entre les garçons et les filles à l'épreuve unique d'écriture est d'environ 10,4 % en faveur des filles. Pour ces mêmes années, l'écart du taux de réussite est de 12,4 % en faveur des filles.

Élèves avec un plan d'intervention

Les données observées pour les années 2015-2016 à 2017-2018 en ce qui a trait à la proportion des élèves de l'école ayant un plan d'intervention dont la réussite est à risque ou en échec sont très variables et fluctuent grandement d'une année à l'autre. Cela s'explique en raison du fait que l'échantillon est considérablement plus petit. Les données pour l'ensemble de la CSP démontrent clairement la grande différence avec les élèves qui n'ont pas de plan d'intervention. Le tableau suivant présente la proportion minimale et maximale des garçons et des filles dont la réussite est à risque ou en échec pour les compétences Lire et Reasonner (2015-2016 à 2017-2018) pour l'ensemble des élèves de la CSP.

		1 ^e année	2 ^e année	3 ^e année
Écrire	Garçons	49,8 % à 53,4 %	50,2 % à 56,2 %	55,6 % à 57 %
	Filles	54,3 % à 63,9 %	53,4 % à 58,6 %	50,3 % à 56,9 %
Lire	Garçons	39,4 % à 42,9 %	33,3 % à 42,2 %	43,7 % à 50,6 %
	Filles	50,5 % à 59 %	43,6 % à 48,9 %	40,1 % à 53,1 %
Reasonner	Garçons	-	25,2 % à 31,9 %	27,5 % à 35,1 %
	Filles	-	48,1 % à 52 %	45,5 % à 53,1 %
Résoudre	Garçons	-	39,7 % à 44 %	44 % à 47,9 %
	Filles	-	53,4 % à 69,7 %	59,7 % à 67,1 %

5. NOTRE MISSION, NOTRE VISION, NOS VALEURS ET NOS ENGAGEMENTS

L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article I les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.

MISSION

Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Les intervenants de l'école Mère-Marie-Rose s'engagent à :

Donner le goût d'apprendre afin que l'élève développe son plein potentiel

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif. (LIP, article 36)

VISION

Notre énoncé de vision représente l'avenir souhaité de notre école; il décrit l'environnement et les pratiques dans lesquels nous désirons que l'élève évolue afin qu'il se développe à son plein potentiel.

Après un travail collaboratif, les membres du personnel ont déterminé que la vision de notre école est :

Unissons respect, collaboration et positivisme et récoltons le succès menant vers la réussite.

VALEURS

Notre énoncé de valeurs constitue les leviers pour planifier les améliorations souhaitées.

Pour l'équipe-école de Mère-Marie-Rose, les valeurs préconisées sont celles de collaboration, de positivisme et de respect afin de réaliser notre vision.

COLLABORATION	POSITIVISME	RESPECT
Je partage avec mes collègues, mes élèves et leurs parents pour la réussite de tous.	Je garde le sourire malgré les tempêtes afin de maintenir une ambiance chaleureuse et motivante.	J'accueille l'autre, je l'écoute et j'échange sans jugement.

6. ENJEUX, ORIENTATIONS, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES

Premier enjeu : La réussite des élèves

Orientation nationale : Contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de la CSP

Orientation I du PEVR : **Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel**

Objectif du PEVR : Augmenter la réussite en lecture des élèves issus de certains milieux

Orientation ciblée: L'augmentation de la réussite en lecture

Objectif I.1 : D'ici le 30 juin 2022, augmenter de 10% le nombre d'élèves de 4^e année en réussite à l'épreuve ministérielle de fin d'année en lecture.

Indicateur : Le nombre d'élèves en réussite à l'épreuve ministérielle de fin d'année

Situation actuelle : En juin 2018, 65,5% des élèves de 4^e année du primaire étaient en réussite à l'épreuve ministérielle de fin d'année en lecture. Sur les trois dernières années, si on combine le nombre d'élèves en échec (16) sur le nombre total d'élèves (80), le taux de réussite est de 80%

	2015-2016		2016-2017		2017-2018	
	Nb. élèves	% réussite	Nb. élèves	% réussite	Nb. élèves	% réussite
	30	86,67%	21	90,48%	29	65,5%

Cible : Au 30 juin 2022, nous visons que 90 % des élèves de 4^e année du primaire soient en réussite à l'épreuve ministérielle de fin d'année en lecture.

Objectif I.2 : D'ici le 30 juin 2022, réduire de 5% le nombre d'élèves à risque d'échec en lecture en 2^e année au sommaire (entre 60% et 69%).

Indicateur : Le nombre d'élèves qui obtiennent entre 60% et 69% au sommaire de la compétence *lire* en 2^e année

Situation actuelle : En juin 2018, 32,5% des élèves de 2^e année du primaire étaient à risque d'échec (entre 60% et 69%) au sommaire de la compétence *lire*. Sur les trois dernières années, si on combine le nombre des élèves à risque d'échec (26) sur le nombre total d'élèves (101), le taux d'élèves à risque d'échec était de 25,7%.

	2015-2016			2016-2017			2017-2018		
	Nb. élèves	% échec	% risque	Nb. élèves	% échec	% risque	Nb. élèves	% échec	% risque
	32	3,1%	18,8%	29	10,4%	24,1%	40	2,5%	32,5%
Total <69%	21,9%		34,4%			35%			

Aussi, en faisant un suivi des cohortes des élèves de 2^e année des années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 ayant obtenu entre 60% et 69% au sommaire à la compétence lire (12 élèves), nous observons aussi que :

- La majorité de ces élèves (10 élèves) sont demeurés avec un résultat inférieur à 69% à l'épreuve ministérielle de lecture de 4^e année.
- Il est à noter que 8 de ces élèves ont obtenu un résultat inférieur à 60% à cette épreuve.

Cible : En juin 2022, 20% ou moins des élèves de 2^e année du primaire obtiendront un résultat entre 60% et 69% au sommaire de la compétence lire.

Deuxième enjeu : La perception du sentiment de sécurité des élèves

Orientation 2 du PEVR : **Évaluer de façon continue par la mise en place des meilleures pratiques**

Orientation ciblée : Apprentissage des comportements positifs

Objectif 2.1 : D'ici le 30 juin 2022, diminuer le pourcentage (15%) d'élèves ayant un code de vie majeur

Indicateur : Le pourcentage d'élèves ayant reçu un code de vie majeur

Situation actuelle : En juin 2018 40% des élèves ont cumulé un ou des codes de vie majeurs en cours d'année scolaire.

Cible : Le 30 juin 2022, moins de 25% des élèves auront cumulé un ou des codes de vie majeurs en cours d'année scolaire.

Troisième enjeu : Le climat positif et motivant

Orientation 3 du PEVR : **Être un milieu ouvert, stimulant, sain et sécuritaire**

Orientation ciblée: Lien entre les adultes et les jeunes ainsi qu'entre les jeunes eux-mêmes

Objectif 3.1 : D'ici le 30 juin 2022, augmenter le pourcentage d'élèves satisfaits des relations qu'ils entretiennent avec les adultes et les pairs

Indicateur : Le nombre d'élèves satisfaits des relations qu'ils entretiennent avec les adultes et les pairs

Situation actuelle : Selon le sondage effectué auprès des élèves, 82,4% des élèves de l'école Mère-Marie-Rose se considèrent satisfaits ou très satisfaits des relations qu'ils entretiennent avec les adultes et les pairs.

Cible : Lors d'un nouveau sondage qui sera effectué en juin 2022, 90% des élèves de l'école Mère-Marie-Rose se considéreront satisfaits ou très satisfaits des relations qu'ils entretiennent avec les adultes et les pairs.

7. TRANSMISSION ET DIFFUSION DU PROJET ÉDUCATIF

- Le projet éducatif adopté par le conseil d'établissement et approuvé par la commission scolaire prend effet le 1^{er} juillet 2019.
- Le projet éducatif est public et disponible sur le site Web de l'école. Le projet éducatif est notamment communiqué aux élèves, aux parents et aux employés.

8. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PROJET ÉDUCATIF

Après avoir défini le contexte, choisi les orientations et les objectifs, l'école mettra en œuvre des initiatives pour réaliser les objectifs identifiés et en assurer le suivi. Il est à noter que ces étapes, bien qu'importantes, ne font pas partie du document projet éducatif. La direction de l'école utilisera des outils de suivi de gestion (tableau de suivi, tableau de bord, plan d'action) et observera périodiquement la progression des résultats. Ces outils constituent une précieuse source d'information sur l'efficacité des initiatives mises en place.



9. REDDITION DE COMPTE DU PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif prend effet le 1^{er} juillet 2019 et se termine le 30 juin 2022. Cette période est harmonisée avec l'échéance du Plan stratégique du Ministère de l'Éducation et des Études supérieures (MEES), soit 2017-2022.

Les objectifs d'amélioration et cibles qui en découlent sont donc élaborés pour cette période. Une évaluation de la progression se fera annuellement et sera diffusée publiquement dans le rapport annuel de l'école disponible sur le site Web de l'école. Le rapport annuel est notamment communiqué aux parents aux élèves et aux employés.

ANNEXE I : PRINCIPAUX ENCADREMENTS LÉGAUX

Articles de la *Loi sur l'instruction publique*

- 37 Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte :
- 1° le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
 - 2° les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - 4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visées;
 - 5° la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.
- Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2° du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.
- Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.
- 37.1 La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.
- 74 Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.
- Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.
- 75 Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.
- Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.

- 83 Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.
- 96.2 L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.
- 96.6 Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.
- Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.
- Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école.
- 209.2 La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.
- 218 La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.
- 221.1 La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif.

ANNEXE 2 : CONTEXTE DE L'ÉCOLE – AUTRES ÉLÉMENTS D'ANALYSE

Dans le cadre du processus d'élaboration du projet éducatif de notre école, plusieurs éléments en lien avec la réussite des élèves ont été observés. Nous avons conservé, dans la présentation du projet éducatif, uniquement les éléments en lien avec les enjeux et les objectifs retenus par l'équipe-école. Toutefois, nous trouvons important de présenter en annexe les autres éléments qui ont été observés de manière à laisser des traces pour de futures réflexions.

LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE

1^{re} année : compétence Écrire

La proportion de garçons et de filles dont la réussite est à risque ou en échec est plus importante pour la compétence Écrire que pour la compétence Lire

La proportion de garçons et de filles dont la réussite est à risque ou en échec est plus importante pour la compétence Écrire que pour la compétence Lire pour ces trois mêmes années : filles (31,3 % à 45 %), garçons (30 % à 41,2 %). En comparaison de l'ensemble des élèves de la CSP, ces proportions sont nettement supérieures : filles (12 % à 13,7 %), garçons (19,2 % à 21,8 %).

Pour l'année 2016-2017, nous observons un écart significatif de 14,6 % en faveur des garçons si nous effectuons une comparaison des résultats de notre école par rapport à ceux de l'ensemble des écoles de la commission scolaire.

2^e et 3^e année : compétence Raisonner

En 2^e année, la proportion de garçons dont la réussite est à risque ou en échec est passée de 30,8 % à 10,5 % pour les années 2015-2016 à 2017-2018. Au même moment, celle des filles est passée de 42,1 % à 23,8 %. Les écarts entre les garçons et les filles sont favorables aux garçons de 2015 à 2018 (entre 11,3 % et 30,4 %). Durant cette période, il n'y a cependant aucun écart significatif entre les garçons et les filles pour l'ensemble des écoles de la commission scolaire (0 % à 2,8 %).

En 3^e année, la proportion de garçons dont la réussite est à risque ou en échec est en augmentation pour les années 2015-2016 à 2017-2018 (11,1 %, 18,2 %, 18,8 %). Pour ces trois années, l'écart entre les garçons et les filles est toujours favorable aux garçons. Aussi, la proportion de filles dont la réussite est à risque ou en échec passe de 15,4 % à 50 %. En comparaison avec l'ensemble des élèves de la CSP, la proportion des garçons et des filles de l'école dont la réussite est à risque ou en échec est toujours supérieure. Nous observons également un écart de 31,3 % en faveur des garçons à notre école alors qu'il est négligeable à la commission scolaire (0,7 % en faveur des garçons).

2e et 3e année : compétence Résoudre

En 2^e année, la proportion des garçons dont la réussite est à risque ou en échec est passée de 38,5% à 15,8 % sur une période de trois ans (garçons CSP entre 17,1% et 18,4%). Celle des filles est passée de 57,9 % et 33,3 % pour la même période (filles CSP entre 17,8% et 21,1%). Malgré cette belle amélioration, l'écart entre les garçons et les filles demeure important (entre 12,5% et 19,4 %).

En 3^e année, la proportion des garçons dont la réussite est à risque ou en échec varie entre 17,0 % et 21,3 %. Celle des filles varie entre 16,1 % et 21,5 % pour la même période, soit pour les années 2015-2016 à 2017-2018. Ces résultats sont très similaires à ceux observés pour l'ensemble de la commission scolaire tant pour les garçons que les filles.

Le tableau ci-dessous regroupe les résultats de tous les élèves de notre école, avec ou sans plan d'intervention, dont la réussite est à risque ou en échec.

		1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année
Écrire	Garçons	30 % à 41,2 %	15,4 % à 36,8 %	11,1 % à 46,7 %
	Filles	31,3 % à 45 %	15,8 % à 38,1 %	7,7 % à 37,5 %
Lire	Garçons	17,4 % à 29,4 %	33,3 % à 38,5 %	11,1 % à 53,3 %
	Filles	31,3 % à 46,2 %	10,5 % à 35,7 %	0 % à 37,5 %
Raisonner	Garçons	-	10,5 % à 30,8 %	11,1 % à 18,8 %
	Filles	-	23,8 % à 42,1 %	15,4 % à 50 %
Résoudre	Garçons	-	15,8 % à 38,5 %	17 % à 21,3 %
	Filles	-	33,3 % à 57,9 %	16,1 % à 21,5 %

6e année : compétence Résoudre

Pour l'année 2017-2018, les résultats des élèves à l'épreuve unique pour la compétence *résoudre* font ressortir une différence significative de 16,1 % dans le résultat moyen (64,8 % et 80,9 %) à l'avantage des filles. Un écart similaire de 14 % s'observe pour le taux de réussite des garçons (78,9 %) et des filles (92,9 %).

En juin 2016, les résultats des élèves à l'épreuve unique pour la compétence *résoudre* démontrent un écart de 0,7 % en faveur des filles et ils font ressortir une différence significative de 16,6 % pour les taux de réussite. Soulignons la stabilité au niveau du taux de réussite des garçons pour les trois années qui varie de 78,9 % à 84,6 %. Pour cette même période, le taux de réussite des filles est passé de 66,7 % à 92,9 %.

6e année : compétence Raisonner

En juin 2018, en ce qui concerne la compétence *raisonner*, un écart de 9,3 % en faveur des filles est observé entre les garçons et les filles (63,1 % et 72,4 %). Pour le taux de réussite, un écart de 31,2 % s'observe en faveur des filles (47,4 % et 78,6 %).

En juin 2017, un écart de 7,5 % est observé en faveur des garçons (78,4 % et 70,9 %) et l'écart du taux de réussite est de 30,8 %, toujours en faveur des garçons (92,3 % et 61,5 %).

En juin 2016, un écart de 1,1 % est observable en faveur des garçons (63,4 % et 62,3 %). Pour le taux de réussite, un écart de 15 % s'inscrit en faveur des garçons (75 % et 60 %).

Précisons que les filles sont en progression de juin 2016 à juin 2018, tant au niveau de la moyenne (62,3 % à 72,4 %) que du taux de réussite (60 % à 78,6 %). Toutefois, ce même constat ne s'applique pas aux garçons qui ont vu leur taux de réussite varier d'une année à l'autre (75 %, 92,3% et 47,4 %).